

CÉSAME : Centre d'épidémiologie et d'alerte pour les maladies des équidés

M. LÉGARÉ, CÉSAME, c/o DDSV de l'Orne, 21 rue Candie, BP538 61016 Alençon cedex - E-mail : manuel.legare@agriculture.gouv.fr

PRÉSENTATION

Le CESAME a été créé fin 1991 pour accompagner les modifications réglementaires concernant la métrite contagieuse des équidés (MCE), maladie à transmission vénérienne due au coccobacille *Taylorella equigenitalis*, inscrite par décret du 13 janvier 1992 à la nomenclature des maladies réputées contagieuses. Délocalisé dès sa création, à la Direction départementale des services vétérinaires (DDSV) de l'Orne, le centre dépend directement de la direction générale de l'alimentation, bureau de la santé animale. La fréquence des mouvements d'équidés en dehors des limites départementales imposées aux services vétérinaires, a justifié la mise en place de ce centre pilote d'épidémiologie.

MISSIONS

Les principales missions du centre sont :
 - recueillir, stocker et traiter les informations épidémiologiques concernant la métrite contagieuse des équidés (MCE) dans le cheptel reproducteur national des espèces chevaline et asine,
 - diffuser, à partir de la banque de données ainsi créée, aux directeurs départementaux des services vétérinaires les informations leur permettant d'assurer le suivi sanitaire de la MCE,
 - établir les statistiques nationales permettant d'évaluer les résultats de la lutte contre la MCE.
 Le CESAME est en parallèle devenu un centre ressource pour les DDSV en matière d'actions de santé animale concernant les équidés et est aussi amené à participer à l'élaboration de textes réglementaires ou infra-réglementaires.

ORGANISATION

Le CESAME mobilise deux agents à temps partiel sur ces missions, un vétérinaire inspecteur et un contrôleur sanitaire. Il reçoit de la part des laboratoires d'analyses agréés de France, les fiches de commémoratifs et résultats d'analyses de dépistage de la métrite contagieuse des équidés, quelque soit le motif de l'analyse : juments suspectes, police sanitaire, étalons pour la monte publique, mouvements internationaux, ou demandes volontaires. Dans le cadre de la police sanitaire de la MCE, il échange avec les services vétérinaires des départements concernés, des informations relatives à la monte - saillies effectuées, déplacements des animaux - utiles à la définition et au traitement des foyers de MCE. L'ensemble des informations est saisi manuellement dans une base de données. Celle-ci est gérée par une application informatique locale, développée depuis la création du centre dans un univers 4D. Cette application permet d'effectuer les synthèses utiles de ces données. Elle comporte actuellement environ 300 000 enregistrements d'analyses, pour 96 000 équidés et 39 000 références d'éleveurs. À terme, cet outil informatique a vocation à rejoindre le système d'information de la DGAI, SIGAL.

ACTIVITÉS EN 2001

Gestion des fiches de commémoratifs MCE.

Le centre fait imprimer chaque année les " fiches de commémoratifs pour le dépistage de la métrite contagieuse des équidés ", en cinq folios autocopiants, dans une version française et une version bilingue français-anglais, et les envoie aux direc-

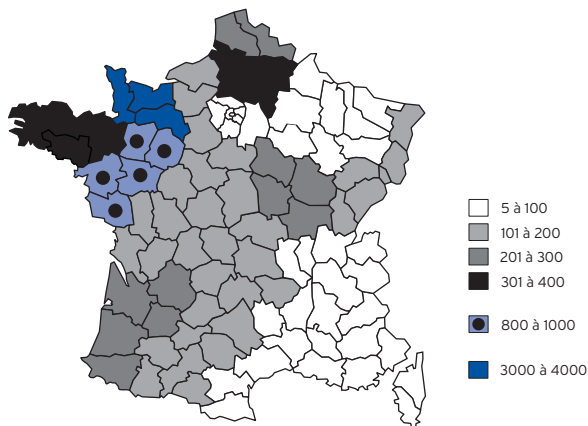


Figure 1 : Origine géographique des résultats d'analyses MCE (nombre de fiches retournées par les laboratoires au Césame, en moyenne par département de chaque région, moyenne annuelle de 1999 à 2001)

tions départementales des services vétérinaires des départements où existe au moins un laboratoire agréé pour cette analyse. Ces fiches sont ensuite transmises aux laboratoires, qui les adressent aux vétérinaires sanitaires avec le cas échéant du matériel de prélèvement. Un premier envoi de fiches est effectué en début d'automne, en vue de la saison de monte à venir ; il est calculé en fonction de l'activité observée pendant les deux saisons passées. Des compléments sont expédiés sur demande des DDSV.

Recueil d'informations épidémiologiques relatives à la MCE.

En retour de la part des laboratoires, le CESAME reçoit le feuillet numéro 2 (vert) des fiches de commémoratifs. Environ 27 000 fiches de commémoratifs ont été transmises en 2001. Hors police sanitaire, 19 085 chevaux (4 352 étalons et 14 733 juments) et 64 ânes (43 baudets et 21 ânesses), ont fait l'objet d'au moins un test MCE en 2001. La répartition des prélèvements est très hétérogène dans le temps et dans l'espace (figure 1 et 2).
 - Pour les mâles, le motif "agrément à la monte publique" domine, et deux périodes se distinguent : avant et après la saison de monte, cette deuxième étant un peu plus étalée dans le temps.
 - Pour les femelles, la grande majorité des tests sont effectués avant saillie au titre d'une démarche volontaire, notamment d'un protocole volontaire sur les juments de race pur-sang (plus de 8 000 juments testées). La gamme d'âge des chevaux testés est très étendue, tant en dépistage qu'en poli-

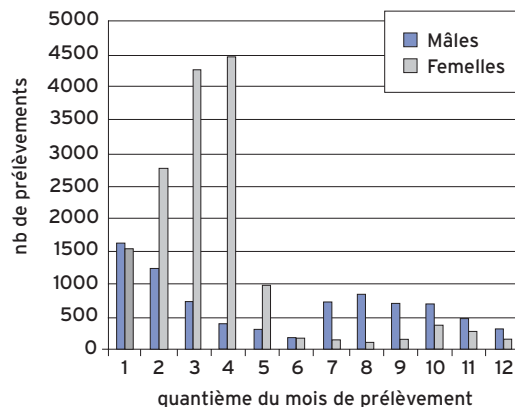


Figure 2 : Répartition mensuelle des prélèvements MCE en 2001

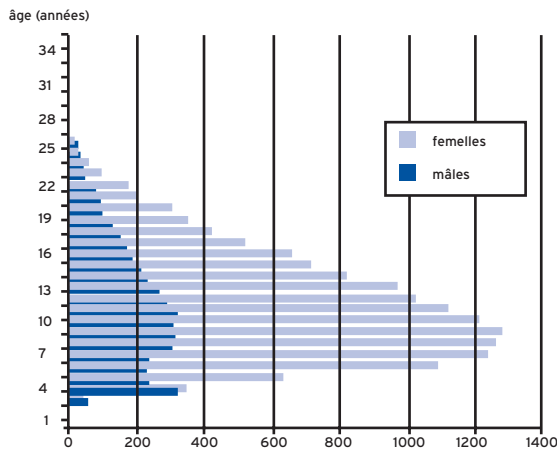


Figure 3 : Pyramide des âges des équidées testées en 2001

Recherche d'informations relatives à la police sanitaire de la MCE.

La survenue de cas de métrite contagieuse des équidés, amène le centre à assister les DDSV concernées, en recherchant les informations pertinentes pour la définition des foyers et des actions à mener.(figure 5) Au sens de la réglementation de la MCE, le "foyer" comprend l'animal infecté et les

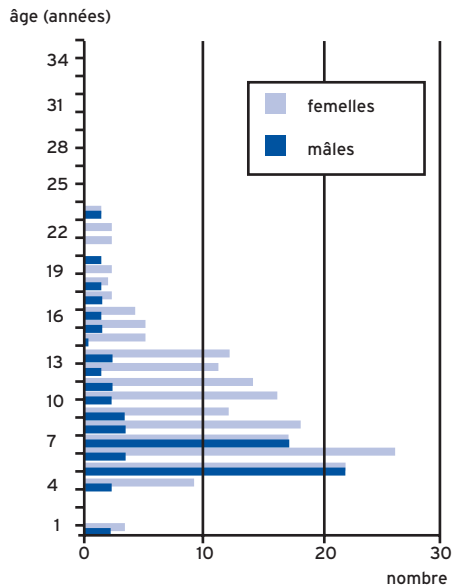


Figure 4 : Pyramide des âges des équidés testés en 2001 en police sanitaire

animaux qui ont eu un contact entraînant une suspicion épidémiologique : animaux appartenant au même harem, mais parfois aussi animaux d'un même groupe quand l'enquête épidémiologique le suggère (par exemple, étalons faisant la monte au même endroit dans les mêmes conditions, ou se partageant un même harem).

En 2001,

- dans l'espèce chevaline,

8 mâles et 11 femelles ont été déclarés infectés, en 12 lieux de stationnement.

27 mâles et 167 femelles ont été testés au titre de la police sanitaire.

- dans l'espèce asine,

4 mâles ont été déclarés infectés, en 2 lieux de stationnement.

3 mâles et 22 femelles ont été testés au titre de la police sanitaire (un mâle, déclaré infecté fin décembre 2001, a été testé en 2002).

Globalement, 315 animaux ont vu leur statut sanitaire évoluer pendant l'année 2001.

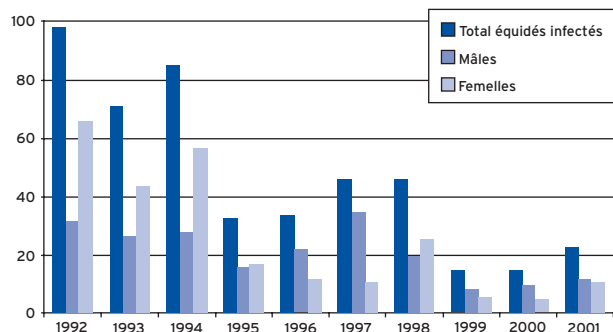


Figure 5 : Évolution du nombre d'équidés déclarés infectés par année

Ces dossiers ont concerné 26 départements, et 90 % d'entre eux (279 animaux) ont été gérés par 11 départements.

Il faut noter que, d'une façon générale en épidémiologie animale, un "foyer" s'entend au sens de cheptel (ou de troupeau), dans lequel la maladie ou l'infection est mise en évidence. Or cette notion de cheptel n'est que rarement applicable dans les populations d'équidés, compte tenu de leur dispersion et des mouvements propres à chacun des animaux.

Activité de centre ressources

À la demande de la Direction générale de l'alimentation, le CESAME participe à l'élaboration de la réglementation, notamment en 2001 pour :

- les projets d'arrêtés et note de service relatifs à la monte publique,
- la circulation des équidés, pendant l'épisode de fièvre aphteuse,
- l'artérite virale, et sa prise en compte ou non dans la réglementation relative à la monte publique,
- une réflexion sur une certification sanitaire en élevage équin.

Par ailleurs, compte tenu du nombre peu élevé de questions relatives aux équidés dans la plupart des départements, la maintenance des connaissances réglementaires et opérationnelles y est délicate. Le CESAME constitue dans ce contexte, un centre d'information, accessible aux DDSV par téléphone ou messagerie électronique, pour les questions relatives à la police sanitaire de la MCE, ou autres sujets tels que la réglementation sanitaire de la monte publique et l'identification des équidés.